

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

Arrêté n° 2025-003 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion RH

Le Maire de la commune de LA CELLETTE ;

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment les articles L413-1 à L413-7,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis du Comité social territorial, à la séance du 04 juillet 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : La stratégie de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents sont applicables à compter du 1^{er} Février 2025.

Les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité sont présentées dans le document annexé.

ARTICLE 2 : Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de 5 ans (6 ans au maximum) et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

ARTICLE 3 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera transmis à Mme La Préfète, ampliation communiquée à M le Président du Centre de Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Creuse.

La Cellette, le 30/01/2025
M. Camille CARCAT



Le Maire.